



PRÉFET DE LA HAUTE GARONNE

PREFECTURE
Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE **Nouveau parc des expositions de Toulouse Métropole** **du 4 novembre au 13 décembre 2013**

La préfecture de la Haute-Garonne communique

➤ **Description de l'opération soumise à enquête**

Le projet de parc des expositions de Toulouse Métropole se situe au nord-ouest de l'agglomération toulousaine, à proximité de l'aéroport, sur les communes d'Aussonne, de Beauzelle, de Cornebarrieu et de Seilh.

Le nouveau parc a pour ambition de constituer, pour la métropole et sa région, un levier en termes de dynamique, de notoriété et d'attractivité. Il doit, en effet, permettre, de doter le tissu économique d'un équipement adapté à l'organisation de congrès et de conventions d'affaires dédiés aux entreprises du secteur de la recherche et des hautes technologies, de développer l'activité des foires et des salons et d'accueillir des manifestations culturelles et sportives de plus de 10 000 personnes.

L'opération intègre, par ailleurs, la réalisation d'une desserte performante par les transports en commun, principalement par le prolongement de la ligne de tramway T1, ainsi que le développement du système de voiries et réseaux à l'échelle du secteur, notamment par le prolongement de la RD 902.

➤ **Autorité responsable du projet**

La communauté urbaine de Toulouse Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération en partenariat avec le conseil général de la Haute-Garonne, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine et le conseil régional de Midi-Pyrénées.

Afin d'assurer le pilotage opérationnel de l'ensemble du projet, Toulouse Métropole a confié un mandat à la société publique locale d'aménagement, Europolia, sise Immeuble Toulouse 2000 – B.P. 60822, 2, esplanade Compans Caffarelli 31008 Toulouse Cedex 6 Tél. : 05.31.48.82.20, www.europolia.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

➤ **Objets de l'enquête**

L'enquête environnementale unique comprend six objets :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du parc des expositions,
- les incidences sur la ressource en eau des mêmes travaux,
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole - communes d'Aussonne et de Beauzelle -,
- la détermination des parcelles constituant l'emprise de l'opération,
- le classement et déclassement des voiries dans le domaine public des collectivités concernées,
- la délivrance du permis de construire du parc des expositions.

➤ **Durée de l'enquête**

L'enquête se déroulera pendant 40 jours entiers et consécutifs du lundi 4 novembre au vendredi 13 décembre 2013 inclus.

➤ **Lieux et siège de l'enquête**

L'enquête est ouverte dans les communes d'Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu, Seilh Toulouse et Pibrac.

La communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc BP 35 821, 31 505 Toulouse Cedex 5 est désignée siège de l'enquête.

➤ **Désignation de la commission d'enquête**

La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse le 29 août 2013 pour conduire l'enquête environnementale unique est composée comme suit :

- Président : M. Christian Lasserre, chef d'entreprise en retraite
- Membres titulaires : - M. Michel Jones, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- Mme Isabelle Zuili, architecte DPLG
- Membre suppléant : M. François Manteau, retraité

➤ **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale**

• **Dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :

- communauté urbaine de Toulouse Métropole, siège de l'enquête,
- mairies d'Aussonne, de Beauzelle, de Cornebarrieu de Seilh et de Pibrac.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

• **Sur les sites internet suivants :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX
www.toulouse-euro-expo.com

➤ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions**

• **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de :

- la communauté urbaine de Toulouse Métropole : bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc à Toulouse,
- la mairie d'Aussonne : place de la Mairie,
- la mairie de Beauzelle : place de la Mairie,
- la mairie de Cornebarrieu : 9 avenue Versailles,
- la mairie de Seilh : 1 place Roaldes du Bourg,
- la mairie de Pibrac : 1, esplanade Saint-Germain.

- **S'adresser par courrier ou courriel à la commission d'enquête**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Christian Lasserre, président de la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc BP 35 821, 31 505 Toulouse Cedex 5.

- **soit par courriel : en se rendant sur les sites internet suivants :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX

www.toulouse-euro-expo.com

Les courriers et courriels seront annexés, dans les meilleurs délais possibles, au registre déposé à la communauté urbaine Toulouse Métropole, siège de l'enquête.

- **Participer à la réunion publique**

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le samedi 23 novembre 2013 à 10H00 à la salle des fêtes de Beauzelle sise rue du Diou (31 700).

- **Rencontrer les membres de la commission d'enquête**

Le président et les membres de la commission d'enquête se tiendront ensemble ou à tour de rôle, à la disposition du public lors des permanences suivantes :

➤ **à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole**

- le lundi 4 novembre 2013 de 9H00 à 12H00
- le mercredi 27 novembre 2013 de 11H00 à 14H00
- le jeudi 12 décembre 2013 de 14H00 à 17H00

➤ **à la mairie d'Aussonne :**

- le jeudi 7 novembre 2013 de 14H00 à 17H00
- le samedi 30 novembre 2013 de 9H00 à 12H00

➤ **à la mairie de Beauzelle :**

- le mercredi 13 novembre 2013 de 9H00 à 12H00
- le mardi 3 décembre 2013 de 15H00 à 18H00

➤ **à la mairie de Cornebarrieu :**

- le mardi 19 novembre 2013 de 15H00 à 18H00
- le lundi 9 décembre 2013 de 9H00 à 12H00

➤ **à la mairie de Seilh :**

- le vendredi 15 novembre 2013 de 9H00 à 12H00
- le jeudi 5 décembre 2013 de 14H00 à 17H00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

➤ **Information et obligations des propriétaires**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

➤ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, aux mairies d'Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu, Seilh, Pibrac et de Toulouse ainsi qu'à la communauté urbaine de Toulouse Métropole où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites internet www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePEX, et www.toulouse-euro-expo.com.

➤ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du Parc des Expositions valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse – communes d'Aussonne et de Beauzelle-
- la cessibilité des parcelles constituant l'emprise de l'opération au profit de la communauté urbaine Toulouse Métropole,
- l'autorisation, au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, des travaux nécessaires à la réalisation du parc des expositions.

Les maires d'Aussonne et de Beauzelle se prononceront, par arrêté, sur le permis de construire du parc des expositions.

Enfin, les assemblées délibérantes du conseil général de la Haute-Garonne et de la communauté urbaine Toulouse Métropole se prononceront sur le classement et le déclassement des voiries.

Toulouse, le 1^{er} octobre 2013

Signé : Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Thierry BONNIER